

Rapport relatif à la *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes*

Renseignements d'identification et structure

Nom légal de l'entité déclarante : Nova Bus inc. (ci-après désignée « Nova Bus »)

Exercice de communication de l'information financière : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Version du rapport : originale

Numéro d'entreprise : 798226106RC0001

Assujettissement aux exigences de déclaration en vertu d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement d'une autre administration : la *Transparency in Supply Chain Act* de la Californie

Catégorie d'entité : Nova Bus est une société canadienne qui exerce des activités et possède des actifs au Canada. Nova Bus possède des actifs d'au moins 20 000 000 \$ pour au moins un de ses deux derniers exercices, et a généré des revenus d'au moins 40 000 000 \$ pour au moins un de ses deux derniers exercices. Nova Bus emploie plus de 250 employés pour au moins un de ses deux derniers exercices.

Secteurs ou industries : Fabrication

Sièges sociaux : Saint-Eustache, Québec, Canada

Structure de l'entité : Nova Bus est une société constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Sa seule filiale, qu'elle détient en propriété exclusive, est Nova Bus (U.S.) Inc. Nova Bus est quant à elle la propriété exclusive du groupe Volvo et est donc membre du groupe Volvo. Le groupe Volvo est une société faisant appel public à l'épargne dont le siège social se trouve à Gothenburg, en Suède. Le groupe Volvo est l'un des principaux fabricants mondiaux de camions, d'autocars et d'autobus, d'engins de chantiers et de moteurs marins et industriels. Il offre également des solutions de financement complètes.

Activités de l'entité : Nova Bus fabrique et vend des autobus de transport en commun au Canada et aux États-Unis. Plus particulièrement, la société fabrique ses autobus à Saint-François-du-Lac, dans la province de Québec, au Canada, à Saint-Eustache, dans la province de Québec, au Canada et à Plattsburgh, dans l'État de New York, aux États-Unis. Les sous-traitants de Nova Bus sont également situés au Canada et aux États-Unis.

Nova Bus a deux (2) chaînes d'approvisionnement pour la production effectuée dans ses usines. Une (1) pour ses usines de Saint-Eustache et de Saint-François-du-Lac (marché canadien) et une (1) pour son usine de Plattsburgh (marché américain). Nova Bus dispose également d'une chaîne d'approvisionnement pour les pièces de rechange. Enfin, Nova Bus a recours à une chaîne d'approvisionnement particulière pour tout ce qui n'est pas lié à la production. La majorité des fournisseurs de Nova Bus sont au Canada et aux États-Unis.

Gouvernance en matière de droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme est fondamental pour Nova Bus, autant comme entité individuelle que comme membre du groupe Volvo et, à ce titre, elle s'engage à respecter les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale.

Nova Bus œuvre au renforcement et à l'harmonisation continue de son action en faveur des droits de l'homme à la lumière des cadres juridiques internationaux, comme la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'OIT, le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant. Nova Bus reconnaît en outre que le suivi et le contrôle du rendement comme moyen de favoriser l'amélioration continue et l'utilisation de l'expérience comme source constante d'apprentissage sont des principes fondamentaux de bon nombre de ces instruments.

Politiques et mesures prises pour combattre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Les mesures prises par Nova Bus au cours de son dernier exercice et avant celui-ci pour atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre des étapes de la production de marchandises au Canada ou ailleurs, ou de l'importation de marchandises au Canada, sont décrites ci-dessous :

Mise en œuvre d'un plan d'action pour combattre le travail forcé et le travail des enfants :

Comme Nova Bus est membre du groupe Volvo, elle bénéficie de l'ensemble des politiques et programmes élaborés par le groupe Volvo en matière de droits de l'homme et elle y adhère. Les politiques et programmes décrits ci-dessous s'attaquant à l'esclavage moderne et au travail des enfants :

Politique du Groupe Volvo en matière de droits de l'homme -

En 2021, le Groupe Volvo a publié une politique indépendante en matière de droits de l'homme ([Human Rights Policy](#)). Cette politique définit le seuil commun de l'engagement du groupe envers le respect des droits de l'homme et elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe Volvo (y compris Nova Bus), employés et autres personnes travaillant dans ses installations. La Politique en matière de droits de l'homme décrit les risques les plus importants auxquels s'expose le groupe Volvo en matière de droits de l'homme relativement à ses ambitions dans le domaine du développement durable. L'esclavage moderne et les droits des enfants figurent dans la liste des risques importants en matière de droits de l'homme du groupe Volvo. La politique énonce que le groupe Volvo ne tolère aucune forme d'esclavage moderne ou de travail des enfants autant dans ses propres activités que dans celles de sa chaîne d'approvisionnement. La Politique du groupe Volvo en matière de droits de l'homme peut être consultée sur le site Volvogroup.com.

Le Code de conduite du Groupe Volvo et les autres politiques :

La tolérance zéro envers le travail forcé et le travail des enfants fait partie du Code de conduite du groupe Volvo ([Volvo Group Code of Conduct](#)) depuis 2003. Le Code de conduite s'applique à toute personne travaillant pour le compte du groupe Volvo (dont Nova Bus), y compris les employés à temps plein et à temps partiel, les consultants, le personnel temporaire et la haute direction. La version actuelle du Code de conduite du groupe Volvo énonce que la société ne tolère aucune forme d'esclavage moderne. Les pratiques qui constituent du travail forcé, y compris les servitudes pour dettes, le trafic humain et toute forme d'esclavage moderne ne sont acceptées dans aucune division du groupe Volvo. Le Code de conduite contient des exemples de pratiques liées à l'esclavage moderne, comme la confiscation de papiers d'identité, de passeports ou de diplômes, les retenues sur le salaire, le fait de ne pas accorder un statut officiel d'emploi, la violence physique ou sexuelle, les servitudes pour dettes, l'imposition de frais de recrutement excessifs et les restrictions à la libre circulation. Le Code de conduite du groupe Volvo peut être consulté sur le site [Volvogroup.com](#) et fait l'objet d'une formation annuelle obligatoire pour tous les employés et membres de la direction de Nova Bus.

Le Code de conduite des partenaires fournisseurs du groupe Volvo

Depuis 1996, le programme d'approvisionnement responsable du groupe Volvo a constamment haussé ses exigences en matière de droits de l'homme envers ses fournisseurs. Depuis 2019, le Code de conduite des partenaires fournisseurs ([Supply Partner Code of Conduct](#)) s'applique à l'ensemble des partenaires fournisseurs qui fournissent des biens ou des services à toute entité du groupe Volvo, y compris sa société mère, ses filiales ou toute entité liée ainsi que leurs employés et représentants respectifs. En 2021, il a été mis à jour et renforcé par des exigences et des cibles encore plus rigoureuses, y compris davantage d'exigences en matière de diligence raisonnable pour les fournisseurs directs de sorte à couvrir d'autres niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Aux termes du Code de conduite des partenaires fournisseurs, le groupe Volvo ne tolère aucune forme d'esclavage moderne ou de travail forcé dans sa chaîne d'approvisionnement, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, le travail forcé, les servitudes pour dettes, le travail obligatoire et le trafic humain. Il y est en outre énoncé qu'il est interdit aux fournisseurs et à leurs agences de recrutement d'imposer des conditions de travail abusives, des frais de recrutement contraires à l'éthique ou des servitudes pour dettes ou de se livrer à des restrictions de circulation, à de la confiscation de documents d'identité et/ou de passeports, à de la rétention de salaires, à de la violence ou à tout autre type d'exploitation ou d'abus, et qu'ils ne doivent tolérer aucune de ces pratiques. Les fournisseurs sont également encouragés à mettre en place des politiques adéquates et des processus de sensibilisation aux risques, d'évaluation des risques et de diligence raisonnable afin de prévenir l'esclavage moderne et le travail forcé tout au long de leur propre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs sont en outre encouragés à s'engager de manière constructive avec l'ensemble des intervenants concernés, comme les agences de recrutement, les organisations non gouvernementales et les associations sectorielles, afin de les sensibiliser et d'œuvrer de manière proactive à la prévention de l'esclavage moderne et du travail forcé. Les fournisseurs sont tenus par le Code de conduite des partenaires fournisseurs de s'assurer que leur propre organisation et ses fournisseurs directs se conforment aux exigences minimales énoncées dans le Code de conduite des partenaires fournisseurs. Il y est en outre indiqué que les fournisseurs sont tenus de faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans leurs propres chaînes d'approvisionnement, et que les fournisseurs sont

encouragés à travailler de manière proactive dans leurs chaînes d'approvisionnement au-delà des fournisseurs directs pour mettre en œuvre des normes qui correspondent aux normes qui figurent au Code de conduite des partenaires fournisseurs. Le Code de conduite des partenaires fournisseurs est mis en œuvre au moyen d'auto-évaluations et d'audits des fournisseurs dans le cadre de notre programme d'approvisionnement responsable (voir ci-dessous). Le Code de conduite des partenaires fournisseurs peut être consulté sur le site Volvogroup.com.

Programme des minéraux durables :

Le groupe Volvo ne s'approvisionne pas directement en minerais de conflit ou autres minerais qui suscitent des préoccupations comme l'étain, le tantale, le tungstène, l'or et le cobalt, mais ces minerais font partie de sa chaîne d'approvisionnement mondiale et sont utilisés dans divers matériaux et composants. Le groupe Volvo soutient ses fournisseurs en vue de garantir des chaînes d'approvisionnement durables de ces minéraux grâce à son programme de minéraux durables ([Sustainable Minerals Program](#)). Le groupe Volvo est membre de la *Responsible Mining Initiative* (RMI) et avec le soutien des outils offerts par RMI, il effectue la cartographie de ses chaînes d'approvisionnement et procède à des contrôles de diligence raisonnable de sa chaîne d'approvisionnement en minerais de conflits. Il s'agit d'une initiative importante visant à atténuer les risques liés aux droits de l'homme à la base de sa chaîne d'approvisionnement, y compris notamment les risques liés à l'esclavage moderne. Tous les fournisseurs invités sont évalués en fonction des paramètres suivants : a) la solidité de leur programme de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et b) leur association dans leur chaîne d'approvisionnement avec des fonderies ou des raffineries qui sont sources de préoccupation. L'ambition à long terme du programme de minéraux durables est de parvenir à une transparence totale d'ici 2025, tous les partenaires de la chaîne d'approvisionnement concernés se conformant aux normes et exigences du groupe Volvo en matière d'approvisionnement responsable.

La liste d'entités interdites selon la loi américaine *Uyghur Forced Labor Prevention Act* (ULFPA)

Nova Bus ne transigera avec aucune entité qui a été identifiée par la loi susmentionnée afin de respecter ses obligations découlant des différentes politiques du groupe Volvo en matière de droits de l'homme.

Mise en œuvre d'un plan d'action pour combattre le travail forcé et le travail des enfants

Les procédures suivantes ont été mises en place par Nova Bus afin de mettre en œuvre les politiques et mesures mentionnées précédemment :

Cartographie des activités :

Nova Bus a réalisé la cartographie de toutes ses activités de fabrication. Comme cela est précédemment indiqué, la fabrication de ses autobus de transport en commun s'effectue à Saint-François-du-Lac, dans la province de Québec, au Canada, à Saint-Eustache, dans la province de Québec, au Canada et à Plattsburgh, dans l'État de New York, aux États-Unis.

Cartographie des chaînes d'approvisionnement : Nova Bus a réalisé la cartographie des fournisseurs qui font partie de sa chaîne d'approvisionnement au moyen des procédures décrites ci-après :

Auto-évaluations des fournisseurs :

Nova Bus utilise un questionnaire standardisé axé sur la durabilité dans le réseau d'approvisionnement de l'industrie automobile. Le questionnaire d'auto-évaluation (QAÉ) prend en compte les performances en matière de développement durable dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement. Les partenaires d'approvisionnement potentiels sont invités à remplir le QAÉ et le résultat est utilisé, avec d'autres paramètres de risque, dans le cadre du processus de sélection des partenaires fournisseurs. Pour un partenaire sélectionné, un résultat d'auto-évaluation inférieur à un seuil de risque de 60 % donnera lieu à un plan d'action correctif. Afin de favoriser l'amélioration continue, la notation est valable pendant trois ans, après quoi il faut refaire une nouvelle évaluation.

Vérifications de durabilité :

Dans le cadre du processus de sélection des fournisseurs, les nouveaux fournisseurs dépassant un certain montant de dépenses dans des pays et des segments à haut risque sont évalués au moyen de vérifications de la durabilité, à savoir le processus de vérification de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). La vérification RSE est un outil utilisé pour dresser un inventaire sur place des politiques, procédures et pratiques des fournisseurs de Nova Bus et pour les comparer aux exigences et attentes globales de Nova Bus en matière de durabilité. Il s'agit d'une analyse à la fois des lacunes et de la maturité des pratiques du fournisseur. Le résultat aide le partenaire fournisseur à instaurer et à mettre en œuvre des mesures spécifiques et dédiées pour remédier à toute violation de la gouvernance en matière de droits de l'homme.

Nova Bus et le groupe Volvo effectuent également des vérifications RSE pour réaliser des évaluations approfondies des risques de leurs chaînes d'approvisionnement. En ce qui concerne les partenaires fournisseurs situés dans des pays à risque extrême ou élevé, tels que définis par l'atlas des risques par pays de Volvo, une vérification RSE sur place doit être réalisée avant que le conseil ou comité d'approvisionnement ne prenne une décision concernant le partenaire fournisseur en question.

Comme tous les fournisseurs de premier rang de Nova Bus, sauf un, sont situés au Canada, aux États-Unis ou en Europe, les examens internes et les évaluations des risques en cours chez Nova Bus n'ont pas encore permis de détecter ou de tirer des conclusions défavorables en ce qui a trait à l'esclavage moderne. Nova Bus a intensifié les vérifications mentionnées ci-dessus en 2024. Si un risque susmentionné était détecté, Nova Bus utilisera sa propre influence commerciale, ainsi que celle du groupe Volvo, pour imposer ses politiques de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants et, si cela s'avère impossible, résiliera le lien contractuel avec le fournisseur fautif.

Mécanismes d'ordre contractuel :

Nova Bus a régulièrement recours aux Conditions générales d'achat (CGA) du groupe Volvo, qui établissent un lien contractuel direct entre les fournisseurs tiers et le Code de conduite des partenaires fournisseurs dont il est question précédemment. Comme nous l'avons indiqué, ce Code de conduite interdit toute forme d'esclavage moderne.

Les CGA sont incluses dans les contrats de nos fournisseurs et dans chacun de leurs bons de commande.

Formation et renforcement des capacités :

Nova Bus offre régulièrement certaines activités de formation, tant pour ses employés que pour ses fournisseurs. Tous les employés ayant accès à un ordinateur sont tenus de suivre chaque année une formation en ligne sur le Code de conduite du Groupe Volvo. Quant aux employés travaillant dans l'environnement de production ou n'ayant pas accès à un ordinateur, les gestionnaires sont tenus d'organiser des sessions de formation obligatoires sur le code de conduite du groupe Volvo. En 2022, la formation en ligne sur le Code de conduite du groupe Volvo incluait un module axé spécifiquement sur l'esclavage moderne pour l'ensemble des employés. De plus, cette formation contient un programme d'apprentissage en ligne destiné à l'ensemble du personnel de Nova Bus et du groupe Volvo travaillant avec les fournisseurs, qui définit et explique le concept d'approvisionnement responsable. De plus, au cours de l'année 2022, le Groupe Volvo a offert diverses formations internes plus détaillées sur la durabilité en lien avec certains secteurs d'approvisionnement particuliers, les ventes et les risques connexes.

Il convient de souligner que tous les employés de Nova Bus doivent réitérer leur engagement envers le Code de conduite à la fin de chaque formation annuelle.

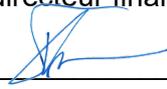
Mécanisme de plaintes :

Le groupe Volvo offre aux collaborateurs internes et externes divers moyens de signaler les problèmes éthiques potentiels ou les violations de ses politiques, y compris notre processus de dénonciation, « Volvo Whistle », qui est accessible au public sur Volvogroup.com. « Volvo Whistle » peut être utilisé par tous les employés, consultants, gestionnaires et par l'ensemble du personnel de Nova Bus. Le processus « Volvo Whistle » est également porté à la connaissance des collaborateurs internes et externes au moyen du Code de conduite du groupe Volvo, et dans le cadre de formations sur le respect des droits de l'homme, d'articles sur l'intranet du groupe Volvo et de Nova Bus, ainsi que du Rapport annuel et de développement durable du groupe Volvo. Ni Nova Bus ni le groupe Volvo ne tolèrent de représailles à l'encontre des dénonciateurs qui soulèvent des problèmes en toute bonne foi. En 2021, une politique à jour de dénonciation et d'enquête a été publiée pour souligner l'engagement du groupe Volvo à ne pas exercer de représailles et à protéger les dénonciateurs. Celle-ci met l'accent notamment sur la confidentialité, le droit à l'anonymat et d'autres aspects clés du traitement adéquat des problèmes signalés. Aucun enjeu lié à l'esclavage moderne n'a été signalé par l'entremise de Volvo Whistle depuis son lancement en 2017.

Attestation :

Conformément aux exigences prévues par la Loi, notamment à son article 11, j'atteste par les présentes avoir révisé l'information contenue dans ce rapport pour le compte de l'entité ou des entités susmentionnées. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants pour les besoins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Krzysztof Trembecki
Président (par interim) , Vice-président et directeur financier
23 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier Nova Bus inc.  _____

Robert Letourneau
Vice-président, Directeur général, Développement de produits & Opérations
23 mai 2024

J'ai le pouvoir de lier Nova Bus inc.  _____